



# Compte-rendu Journée Régionale Grand-Ouest 2024

**Date : 20 Juillet 2024**

Lieu : Botsay (Côte d'Armor)

Présents : Ad(s) 22 – 29 – 35 – 44 – 53 – 56 – 72 – 85

AD(s) absentes excusées : 14 – 49 – 50

Liste des personnes présentes en annexe.

Remerciements à Bertrand CARRE et son équipe pour la qualité d'accueil et l'organisation de cette journée. Remerciements également à Monsieur Yvon MEHAUTE, Président de la FDC 22 pour sa présence parmi nous au moment de déjeuner et la mise à disposition des locaux. Merci également pour la visite très intéressante du stand de tir commentée par Jacky Pallu qui est à l'origine de ces infrastructures.

## Dossier Traitement et élimination des déchets de venaison

AD-22 : Contacts en cours entre la FDC et l'Association des maires du département pour installer des congélateurs et bacs de récupération des déchets de venaison et divers animaux dans les communes avec prise en charge par les communautés de communes et la FDC. Pour l'instant, sur le massif d'Avaugour Bois Meur appartenant au Conseil Départemental, les déchets sont enfouis dans une fosse profonde, busée et fermée hermétiquement sans utilisation de chaux vive. Sur la communauté de communes Lanrodec/St Fiacre, un congélateur est déjà installé avec remise des déchets en sacs biodégradable de 15 Kgs et gratuité pour toutes les sociétés de chasse.

AD-29 : Mutualisation du système de récupération en place pour une dizaine de sociétés de chasse, dans trois communautés de communes. Coût approximatif de 2500€ par an. Dossier devant nous être transmis par JM. Durand.

AD-35 : Bac de récupération et enlèvement par ATEMAX sur le massif de Coëtquidan. Rejet total dans la nature sur d'autres territoires ayant des plans de chasse inférieurs.

AD-44 : Fosse septique enterrée chez JM. Blum pour peaux et têtes. Rejet dans la nature des viscères. Question de Hubert de Fontenay sur les obligations des louvetiers en terme d'élimination des déchets ?

AD-53 : Deux massifs forestiers ont déjà opté pour la récupération et l'enlèvement des déchets de venaison par ATEMAX. Un troisième est entrain de mettre en place cette solution. Ces organisations

sont mutualisées avec les territoires voisins et l'ADCGG-53 subventionne à hauteur de 200€ l'achat des bacs de récupération moyennant une adhésion à l'ADCGG du territoire. A titre d'exemple, sur le territoire de chasse de D. Leblanc, le coût est de 150€/an pour un plan de chasse de 11 grands cervidés, 25 chevreuils et quelques sangliers. Seuls les peaux et les têtes sont déposés dans le bac. Les viscères sont pour l'instant rejetés dans la nature et les peaux sont salées dans le bac pour réduire les odeurs et le nombre d'enlèvements par ATEMAX (un passage toutes les trois semaines environ, alors que le bac est alimenté toutes les semaines par les uns ou par les autres. Bac fermé à l'aide d'un cadenas pour éviter des dépôts « sauvages » car ATEMAX demande un positionnement du bac facilement accessible pour enlèvement.

AD-56 : Bac et congélateur sur la commune de Ploemel avec gratuité pour utilisation par les sociétés de chasse.

AD-72 : Solution ATEMAX en place sur le GIC de Bourgueuil où Gérard Huard chasse. Il regroupe 10 sociétés de chasse privées. Coût de la solution financé par ball-trap et tombola générant même un bénéfice. Gérard a déjà travaillé et proposé des solutions d'élimination des déchets de venaison, il y a une dizaine d'années sans succès à cause d'un manque de sensibilisation des FDC et Communautés de communes à cette époque. Il nous a apporté la thèse de Romain Deville Lardéat réalisée en 2013, à l'université de Lyon, reprenant l'état de l'art à l'époque et les risques engendrés par le rejet dans la nature (voir la conclusion en annexe). Il nous précise tout en nous demandant de le vérifier, qu'il est interdit d'enterrer un animal ou des déchets d'un poids supérieur à 30 kgs.

**Conclusion** : A date, la récupération pour élimination des déchets de venaison via une filière organisée (ATEMAX qui semble avoir le monopole sur le sujet) n'est pas encore généralisée, mais tend à se développer. Différentes solutions existent pour en réduire les coûts et l'association des FDC avec les communautés de communes semblent être une piste à encourager, car porteuse d'intérêts communs. Suivons également l'action en cours entre la FDC-22 et l'association des maires du département.

### **Dossier valorisation de la venaison**

La distribution à titre gratuit de la venaison aux actionnaires ou chasseurs présents les jours de chasse ne semble pas encore être un sujet très préoccupant pour les AD(s) présentes, mais quelques prémices de difficultés apparaissent en fin de saison cynégétique, lors de gros tableaux. Jusqu'à présent, très peu de ventes à des professionnels de transformation.

D'un point de vue sécurité alimentaire et de manière générale, les territoires de chasse ne semblent pas « super structurés » en local de dépeçage, de découpe et de réfrigération.

Il est parfois fait appel à la location de remorque pour le respect de la chaîne du froid, car les investissements à réaliser semblent être un frein réel sur bon nombre de petits ou moyens territoires de chasse.

Concernant le nouveau décret du 26 Juin 2024 modifiant celui du 18 Décembre 2009, nous avons rappelé la législation et les exigences à respecter pour l'utilisation de la venaison lors de repas associatifs ou de chasse. Nous avons également développé l'expérimentation dorénavant possible pour vendre dépouillée et découpée une carcasse en 6 morceaux maximum par le territoire de chasse, à un transformateur de proximité éloigné de 80 kms maximum de celui-ci (voir présentation PPT préparée pour notre réunion et le décret dans son ensemble, joints à ce compte-rendu).

Il en est ressorti que cela pouvait devenir une alternative à des investissements lourds si la législation nous imposait des locaux de découpe réfrigérés sur nos territoires de chasse, mais comme Gérard Huard l'a précisé, cela nécessitera aussi d'être irréprochable sur tous les aspects et procédures

sanitaires du territoire souhaitant être éligible à cette nouvelle opportunité de valorisation de la venaison.

Si ce nouvel arrêté a été perçu dans son ensemble comme une avancée réelle dans la volonté de mieux valoriser la venaison, il a également été souligné que cela nécessitait un accompagnement marketing pour faire accepter la venaison dans son assiette à de jeunes consommateurs, ou tout simplement à lutter contre certaines tendances actuelles visant à consommer moins de protéines animales.

### **Questions des AD(s)**

Eric Coirre – AD35 : A-t-on une idée du montant des indemnisations inhérentes au développement des populations de grands cervidés ?

Question posée pour avoir une réponse face à certaines postures pour ne pas accepter de populations de grands cervidés en croissance dans son département. Personne n'ayant d'idée précise sur la question, il a été convenu que nous remontrions cette question au niveau de l'ANCGG pour vérifier s'il existe de la littérature sur le sujet. Il a également été souligné que les dégâts agricoles ne semblaient pas encore très élevés à ce jour, mais que nous devons toutefois être en veille sur le sujet.

Jacky Pallu a rappelé que les dégâts de cerfs en forêt concernaient essentiellement les repeuplements et peu la grande futaie.

Hubert de Fontenay (AD-44) a tenu à faire part de son ressenti sur le fait que la chasse lui paraisse aujourd'hui davantage gérée d'un point de vue économique que cynégétique.

Eric Coirre – AD35 : Quelle est la position de l'ANCGG concernant la présence du loup et son expansion ?

Ne pouvant ni JP. Chavane, ni moi-même répondre à cette question de manière formelle, il a été rappelé que Gérard Bédarida se tenait à disposition des AD(s) le désirant pour y effectuer en toute objectivité, une conférence sur l'extension et le développement des populations de loups en France et à l'étranger.

Jean-Marie Blum (AD-44) : Quid de l'accès aux stands de tir après la décision de l'AFFT interdisant à des non licenciés l'accès à ses infrastructures ?

Considérant cette décision préjudiciable à la sécurité à la chasse, l'assemblée a demandé que l'ANCGG se rapproche de l'AFFT et/ou de la SCAE (Service Central des Armes et des Explosifs) pour remédier au problème.

A noter que l'AD-29 a signé une convention avec l'AFFT et la FDC pour pallier à ce genre de difficultés. Exemple à recevoir de Jean-Michel Durand.

### **Thèmes nationaux**

Brevet Grand Gibier : Il paraît nécessaire de refaire une communication sur la durée de conservation des acquis lors des épreuves. Afin d'élargir l'éventail de recrutement, une demande a également été exprimée pour permettre le suivi de la formation sans avoir à passer une épreuve pratique.

Perfectionnement au tir : Sur communication de Alain Cartier, j'ai rappelé l'avancement à date du dossier et les objectifs poursuivis. Rappel sur la nécessité d'avoir à minima 4 référents par AD pour palier aux difficultés de mise en place.

Formation Equilibre Forêt/Gibier : Jacky Pallu a présenté l'avancement du dossier à date et insisté sur la nécessité de recruter des Animateurs-Médiateurs dans chaque département.

Deux sites pilotes démarrent dans l'Ouest, un en Mayenne et l'autre en Loire Atlantique. Un dossier est à l'étude en Sarthe.

Site internet : L'assistance à-travers le site [support@ancgg.org](mailto:support@ancgg.org) est particulièrement apprécié. Une demande a été formulée pour que les coordonnées de Christian Vikor soient rajoutées dans GF afin de les retrouver plus facilement.

Enquête munitions : Un point à date sur les remontées par département a été demandé.

Statuts ANCGG/ADCGG(s) : Il a été évoqué le fait que depuis l'adhésion possible en ligne, ni l'ANCGG ni les AD(s) ne maîtrisaient « l'acceptabilité » d'une demande, et qu'un risque malveillant n'était pas à écarter. Quid des solutions ?

**Annexes :**

- Liste des participants
- Résumé des principaux points de l'arrêté du 26 Juin 2024
- Arrêté dans son ensemble
- Conclusion thèse de Romain Deville Lardérat ( ensemble à disposition auprès de Gérard Huard)

Espérant avoir été le plus fidèle possible à nos discussions, je vous souhaite bonne réception.

Didier Leblanc